

**Direction de la solidarité
 et de la cohésion sociale**

DECISION

Tél. 03 20 66 58 15
 Fax: 03 20 66 58 35

DEC/2025/AS/51

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal de Hem en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Considérant qu'il y a lieu de passer une convention avec ASTUCIA portant sur des séances de massage de « Amma Assis » dans le cadre des animations organisées à Hem à destination du public senior en 2025,

DECIDE

ARTICLE 1 : de passer avec ASTUCIA, sise au 29, rue des Alouettes – 54840 Velaine en Haye, une convention portant sur des prestations de séances de massage « Amma assis » dans le cadre des animations organisées durant la Semaine Bleue, à Hem, à destination du public senior en 2025.

ARTICLE 2 : La prestation consistera à assurer huit séances individuelles de massage, d'une durée de 20 minutes chacune, dans le cadre du programme d'animations seniors de la Ville. Les séances se feront à l'espace culturel de la Ferme Franchomme.

ARTICLE 3 : L'organisateur s'engage à payer la prestation 2025, sur présentation d'une facture sur le portail CHORUS :

- de 324.00 euros (trois cent vingt-quatre euros) à la fin de la prestation.

Le montant total de la prestation ne pourra en aucun cas excéder la somme budgétée par la Ville dans le cadre du Projet gérontologie, soit 324.00 euros (trois cent vingt-quatre euros).

ARTICLE 4 : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Hem, le 18 MARS 2025

